

## Procès-verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 26 janvier 2023 à 18 heures 30

--+--+--+--

L'an deux mil vingt trois, le vingt six janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX.

**Nombre de Conseillers :**

- . En exercice : 14
- . Présents : 11
- . Représentés : 12
- . Absents : 3

**Quorum :** 8

**Date de la convocation :** 19/01/2023

**Étaient présents :** Arlette BERNARD, Etienne BILLET, Patricia CHMARA, Philippe DAVIDIAN, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Rémy GUILLOT, Francine HINSCHBERGER, Dominique MARTIN, Charles-Edouard OLIVETTI, Sandrine TARION, Nelly THOMASSIN.

**Étaient absents :** Laetitia BAILLE (pouvoir à Jean-Claude DESCHIZEAUX), Yoann MAUPPIN, Alexandre ROUSSET.

**Secrétaire de séance :** Dominique MARTIN.

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022,
- Modification du tableau des emplois communaux,
- Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour financer l'acquisition de la boulangerie,
- Renouvellement du bail pour la location d'une parcelle de terrain à Monsieur LABALME Bruno,
- Renouvellement du bail pour la cession du droit de chasse à la Société de Chasse,
- Remplacement du véhicule communal arrivant en fin de contrat de location,
- Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal,
- Compte rendu du conseil communautaire du 13 décembre 2022,
- Compte rendu des commissions,
- Divers.

--+--+--+--

**Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

**N° 2023/01 : Modification du tableau des emplois communaux**

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Il est rappelé que Madame PACQUELET a été recrutée le 03 janvier 2023 pour remplacer Madame COSNEAU en qualité d'agent d'animation pour assurer les fonctions d'agent de surveillance périscolaire à raison de 9 heures 30 minutes par semaine.

Monsieur le Maire fait part qu'il serait souhaitable d'augmenter la durée de travail de cet agent qui passerait de 9 heures 30 minutes à 11 heures par semaine (temps de travail annualisé).

Il propose de :

- Créer un emploi d'adjoint d'animation (fonction : agent de surveillance périscolaire) d'une durée de travail hebdomadaire de 11 heures par semaine à compter du 01 février 2023.
- De supprimer l'emploi d'adjoint d'animation (fonction : agent de surveillance périscolaire) d'une durée de travail hebdomadaire de 9 heures 30 minutes à compter du 01 février 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les propositions du Maire.
- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.
- autorise Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives.

#### TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Nombre	Cadre(s) d'emplois autorisé(s) par le conseil municipal
<b>Service administratif</b> - Secrétaire de mairie de moins de 2.000 hab. - Agent d'accueil	1 1	Cadre d'emploi des Attachés territoriaux Cadre d'emploi des Adjoint administratifs territoriaux
<b>Service technique</b> - Agent polyvalent	2	Cadre d'emploi des Adjoint techniques territoriaux

#### TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Emplois	Nombre	Cadre(s) d'emplois autorisé(s) par le conseil municipal
<b>Service administratif</b> - Agent d'accueil et administratif	1	Cadre d'emploi des Adjoint administratifs territoriaux (30h00 par semaine)
<b>Service technique</b> - Agent de service de la cantine scolaire - Agent de service de la cantine scolaire - Agent de service de la cantine scolaire - Agent polyvalent	1 1 1 1	Cadre d'emploi des Adjoint technique territoriaux (11h45 minutes par semaine) Cadre d'emploi des Adjoint technique territoriaux (17h15 minutes par semaine) Cadre d'emploi des Adjoint technique territoriaux (06h30 minutes par semaine) Cadre d'emploi des Adjoint technique territoriaux (30h00 par semaine)
<b>Service social</b> - Agent spécialisé des écoles Maternelles - Agent spécialité des écoles Maternelles	1 1	Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (30h15 minutes par semaine) Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (28h00 par semaine)
<b>Service animation</b> - Agent de surveillance périscolaire	1	Cadre d'emploi des Adjoint d'animation territoriaux (11h par semaine)

#### N° 2023/02 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour financer l'acquisition de la boulangerie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la préfecture a transmis une circulaire faisant part des différentes participations de l'Etat pour accompagner les collectivités territoriales dans leurs projets d'investissement de l'année 2023.

Il informe que la commune peut prétendre à une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour financer l'acquisition de la boulangerie d'un montant de 55 000 euros. Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	Autofinancement	27 500,00	50 %
Emprunts			
<b>Sous-total autofinancement</b>		<b>27 500,00</b>	<b>50 %</b>
Union européenne			
Etat – DETR ou DSIL	Subvention DETR	27 500,00	50 %
Etat – autre (à préciser)			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
<b>Sous-total subventions publiques *</b>		<b>27 500,00</b>	<b>50 %</b>
<b>Total H.T.</b>		<b>55 000,00</b>	<b>100 %</b>

\* dans la limite de 80 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite l'Etat pour le versement d'une subvention au titre de la DETR pour financer l'acquisition de la boulangerie.
- Approuve le plan de financement prévisionnel.
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

#### **N° 2023/03 : Renouvellement du bail pour la location d'une parcelle de terrain à Monsieur LABALME Bruno**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le bail conclu entre la commune de Montceaux et Monsieur LABALME Bruno pour la location de la parcelle dite des Communaux, cadastrée section B n° 93 d'une superficie de 1ha71a10ca, est arrivé à expiration le 10 novembre 2022 ; le loyer de l'année 2022 s'élevait à 229,99 euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir renouveler le bail à Monsieur LABALME Bruno.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler le bail des Communaux à Monsieur LABALME Bruno à compter du 11 novembre 2022 pour une durée de neuf années.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

#### **N° 2023/04 : Renouvellement du bail pour la cession du droit de chasse à la Société de Chasse**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Montceaux cède à la Société de Chasse de Montceaux le droit de chasser sur les terrains communaux cadastrés section B n° 61-73-80-93, d'une superficie totale de 3 ha 35 a 10 ca.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail conclu entre la commune de Montceaux et la Société de Chasse est arrivé à expiration le 16 décembre 2022 et qu'il convient de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de renouveler le bail conclu entre la commune de Montceaux et la Société de Chasse de Montceaux à compter du 17 décembre 2022 pour une durée de six ans.
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

## Remplacement du véhicule communal arrivant en fin de contrat de location

Il est rappelé que la commune de Montceaux loue le véhicule du service technique « Berlingo » de marque Citroën pour un coût mensuel de 190,78 euros (2 289,36 par an).

Le contrat de location longue durée établi pour une durée de 48 mois arrive à expiration courant mai 2023.

Le concessionnaire CITROEN qui a été consulté pour la location d'un nouveau véhicule, a transmis les propositions suivantes :

	Proposition 1	Proposition 2	Proposition 3
Type de véhicule	Berlingo Van Fourgon	Berlingo Van Fourgon	Berlingo Van Fourgon
Energie	Essence	Electrique	Electrique
Puissance fiscale	6	9	9
Puissance moteur	110 ch	136 ch	136 ch
Taille	M	M	XL
Couleur	Blanc	Blanc	Blanc
Poids	650 kg	800 kg	750 kg
Durée de la location	48 mois	48 mois	48 mois
Nombre de kilomètres	20 000 km	20 000 km	20 000 km
Coût location mensuelle (47 loyers)	466,74 TTC	601,39 TTC	632,09 TTC
Coût location annuelle	5 600,88 TTC	7 216,68 TTC	7 585,08 TTC
Coût du 1 <sup>er</sup> loyer	616,74 TTC	4 120,59 TTC	4 121,61 TTC
Bonus à rembourser à la commune	0	4 000	4 000
Coût total	22 553,52 TTC	28 385,92 TTC	29 829,84 TTC

Le Conseil Municipal propose de consulter d'autres concessionnaires ; la décision sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

## Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire doit rendre compte les décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, Monsieur le Maire n'a pas exercé ce droit sur les transactions suivantes :

Bien	Parcelle(s)	Lieu	Prix
Maison avec terrain	D612 (lot 11)	125 chemin du Cimetière Le Hameau des Cyprès	253 000 euros

## Compte rendu du conseil communautaire du 13 décembre 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le compte rendu du conseil communautaire du 13 décembre 2022 est consultable sur le site de la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

## Compte rendu des commissions

### ◆ Urbanisme :

Une demande de permis d'aménager a été déposée pour la création de 10 lots au Petit Rivolet. La commission a émis plusieurs remarques sur ce dossier notamment sur la gestion des eaux pluviales, le réseau d'assainissement et le règlement du lotissement ; elles ont été prises en compte par le service instructeur de la communauté de communes.

L'abstinence due par un habitant pour la réalisation d'une clôture construite illégalement a été payée (1 680 euros).

Une demande de permis de construire d'une maison individuelle a été déposée au lotissement du jardin d'Audrey ; la commission a émis des réserves sur la toiture terrasse car non autorisée par le plan local d'urbanisme.

◆ **Scolaire :**

L'association Les Francas est intervenue le 15 novembre pour observer l'organisation du temps du repas. L'association a présenté le 02 janvier l'analyse résultant de cette observation au personnel encadrant ainsi qu'aux membres du comité de suivi du restaurant scolaire. Concernant le restaurant scolaire, il est préconisé :

- le retour à deux services
- la mise en place d'un self pour les élèves les plus grands
- le service à l'assiette pour les élèves les plus petits

Une visite des locaux du restaurant scolaire de la commune de Montmerle sur Saône qui fonctionne en self, est organisée le 27 janvier.

L'école a été évaluée le 26 janvier par l'inspecteur de l'éducation nationale.

◆ **Bâtiments communaux :**

La commission se réunira le 01 février pour l'étude de projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Le SMIDOM va mettre à disposition gracieusement des bacs composteurs à l'école et ce pendant un an.

◆ **Voirie, espaces publics :**

Il est rappelé que la tonte du stade était réalisée jusqu'à présent par l'entreprise Instant Paysage pour un coût annuel de 4 500 euros HT. La tondeuse de la commune devant être remplacée, il est proposé d'acquérir un tracteur-tondeuse ; ce matériel permettrait donc aux agents du service technique de faire l'entretien du stade.

Deux devis sont présentés au conseil municipal :

- Devis de Jardins Loisirs : coût 17 717 euros TTC
- Devis de l'entreprise GARRY : coût 22 000 euros TTC

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un tracteur-tondeuse et retient la proposition de l'entreprise Jardins Loisirs.

Le matériel sera garé dans un container installé derrière le local de l'aire de loisirs et mis à disposition gracieusement par l'entreprise RESOTAINER sous forme de mécénat ; la commune prendra en charge le coût du transport.

Le devis de l'entreprise CARTILLIER pour la réfection du chemin de la Poipe est accepté (coût 13 741,20 euros TTC).

◆ **Communication :**

Le livret d'accueil est en cours de préparation.

Un devis sera demandé à DG PROMO pour la conception du livret.

◆ **Fleurissement, cadre de vie :**

La commission se réunira le 13 février pour prévoir les plantations du printemps et les projets de l'année.

◆ **Vie associative :**

Le club de tarot des 3 Rivières utilisera la salle d'activités le mercredi après-midi à la place du lundi pour des séances de formations et ce à compter du 01 février.

La rencontre avec l'ASGGM est prévue en février.

L'amicale de la classe en 3 a transmis le déroulement de la fête des conscrits qui aura lieu les 18 et 19 mars et déposé une demande de subvention.

L'assemblée générale de la société de Pêche a eu lieu le 07 janvier.

L'opération nettoyage de la commune est fixée au 25 février.

◆ **Animation :**

Le point est fait sur les manifestations organisées par la commune (pot du personnel communal et vœux de la municipalité).

◆ **Eclairage public :**

Des devis ont été demandés au Syndicat Intercommunal d'énergie et de E-communication de l'Ain pour des travaux de modernisation du réseau d'éclairage public et le remplacement de lampes par des lampes LED.

Une horloge située route de Montmerle, au bourg, doit être réglée.

◆ **Cimetière :**

Des travaux ont été réalisés au portail du cimetière en 2021 (sablage par l'entreprise RAE et peinture par l'entreprise CHAMBARD). Des points de rouille ont été constatés ; les entreprises concernées seront contactées pour la remise en état du portail.

**Divers**

Le Conseil Municipal est informé des points suivants :

- L'association « Calonne Evasion » organise son Duathlon le dimanche 2 juillet 2023.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, déclare la réunion close.  
La séance est levée à dix neuf heures cinquante cinq.

Le secrétaire de séance,  
**Dominique MARTIN**



Le Maire,  
**Jean-Claude DESCHIZEAUX**

